



Harcelement moral, abus de pouvoir

Par **ninalia**, le **27/06/2014** à **12:23**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements au sujet de harcelement moral.

Cela fait 15 que ma mere travail dans la meme boite a diverses reprises sa superieur (dont personne ne savait que cette femme etait passé chef , manque d'information flagrante) l'a humiliée et engueulé en publique.

Elle a également poussé a la demission plusieurs autres personnes qui n'en pouvait plus, pour mieux faire rentrer des copines a elle dans l'entreprise (y a t-il dans ce cas abus de pouvoir ? ou conflit d'interet ?).

Ce matin ma mere m'annonce qu'après avoir encore pris un savon celle ci l'a attrapé par le bras et l'a bousculé (devant temoins)ma mere a haussé le ton et a été voir le directeur celui-ci lui a annoncé que cette femme été sa chef depuis 4 ans (j'ai appelé plusieurs de ces collegues personne ne savait quel été passé chef) celle ci l'as menacé d'un avertissement. Plusieurs filles sont a bout de nerf faut -il constituer un dossier collective ou chacune temoigne afin de le presenter au directeur, afin de lui faire prendre conscience de l'attitude de cette femme (car je pense qu'il n'est pas au courant de se qui se passe dans sa boite) ou aller directement au prud'homme ?

cerise sur le gateau la seule personne syndiqué est une amie de la chef en question.

Merci d'avance de votre reponse (car je commence a craquer de voir ma mere dans cet etat)
Cordialement

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **13:15**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous pensez vous-même pour répondre à vos questions...

Je ne sais pas non plus à quel titre vous intervenez au niveau de l'entreprise pour appeler les collègues de votre mère...

Vous parlez de personne syndiquée mais il faudrait savoir s'il y a d'autres Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **ninalia**, le **27/06/2014** à **14:21**

je les met en relation et les guide dans les demarches ayant moi-meme eu ce genre de probleme avec un de mes anciens employeurs;

le représentant du personnel est également copain avec cette femme (on ne peut se tourner vers personne décidément).

De plus l'ayant agrippé par le bras je pense qu'elle est dans ces tort mais faut -il éventuellement allé porter plainte.

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **15:59**

Je ne pense pas que de mettre en relation et de guider dans les démarches autorise à s'immiscer et à mener enquête auprès des membres du Personnel d'une entreprise...

La loyauté et l'indépendance d'esprit au plus de l'objectivité peuvent ne pas être absentes lorsque l'on est copain avec quelqu'un et que l'on a un mandat à remplir...

Pour pouvoir déposer plainte, encore faudrait-il que les personnes présentes acceptent de témoigner par écrit sous les formes prévues à l'[art. 202 du code de procédure civile](#)...